



Froideville

1055 Froideville, le 25 juin 2019

Greffe Municipal
Rue du Village 16
1055 Froideville

021 881 22 27
greffe@froideville.ch

SEANCE du CONSEIL COMMUNAL

du 25 juin 2019

COMMUNICATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes:

1. Rencontre avec les sociétés locales

Le jeudi 21 février 2019 s'est déroulée la 3^{ème} rencontre de cette législature d'échanges entre les sociétés locales et la Municipalité. Sur la vingtaine de sociétés invitées, une quinzaine avait répondu présent, les autres s'étaient excusées. Rappelons que cette séance a pour but de donner un éclairage de chacune d'entre-elles sur les activités de l'année écoulée, de relater les faits marquants, d'échanger avec l'Autorité sur leurs besoins, attentes et de planifier le futur des manifestations. Dans l'ensemble, nos sociétés se portent plutôt bien. Evidemment, le débat récurrent est porté sur la relève au sein des différents comités et de retrouver des forces vives pour étayer les effectifs. La Municipalité peut être fière de l'engagement de chacune d'entre elle qui propose un large panel de possibilités aux «Cacatchoux» et qui font rayonner notre commune non seulement au niveau local, mais régional, voire national.

2. Repas des aînés

Le 23 mars dernier, une délégation de la Municipalité a été invitée à participer à la journée des aînés. De nombreux ados, emmenés par le brillant maître de cérémonie Hugo Ducommun, appuyé par quelques adultes, notamment Mme Claire-Lise Boillat, présidente de l'ACOF, ont reçu plus de 120 de nos aînés autour d'une raclette fortement appréciée. Nous ne pouvons que remercier et féliciter les organisateurs de cette sympathique journée pour leur engagement sans faille.

3. Réception des nouveaux habitants

Le 11 mai dernier, une soixantaine de nouveaux habitants sur les 140 invitations envoyées ont répondu présents à notre traditionnel accueil annuel. Malgré un temps très maussade, une promenade nous a emmenés jusqu'au pâturage des Alloux en passant par le réservoir des Orgires. L'apéritif nous attendait à l'abri, dans le chalet d'alpage. Au retour, la broche fut servie aux convives qui, selon leurs dires, apprécient toujours autant cette journée d'accueil et d'informations.

4. Inauguration de la voirie au chemin du Lavoir

Après plus de 8 mois de travaux, le bâtiment de notre nouvelle voirie, au chemin du Lavoir, a été inauguré en présence de M. Pascal Dessauges, Préfet du district du Gros-de-Vaud, de notre Conseil communal, de nos divers mandataires, des quelques entreprises adjudicatrices et de toutes nos collaboratrices et de tous nos collaborateurs communaux. Ce bâtiment répond parfaitement aux besoins d'une commune comme la nôtre et permet d'offrir un service de qualité à nos habitants, grâce à nos collaborateurs aux services du patrimoine et de la voirie, entre autres.

5. Préavis No 22/2018 – Travaux de réfection du chemin du Closel et réalisation d'un tronçon de trottoir complémentaire – Décompte final

<u>Coût des travaux</u>	<u>Crédit accordé</u>	<u>Frais engagés</u>
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
1. Travaux de génie civil	210'000.00	189'975.70
2. Honoraires (projet, soumission, demande de participation, direction des travaux)	31'800.00	29'350.00
3. Divers et imprévus (environ 5 %) + arrondi	12'200.00	443.70
4. Total	254'000.00	219'769.40
5. Participation entreprise Pizzera-Poletti SA	-33'000.00	-32'928.10
6. A charge de la Commune	221'000.00	186'841.30

Il a été nécessaire de démolir une ancienne canalisation EC placée trop haut par rapport à la chaussée, puis de creuser une fouille pour insérer la nouvelle conduite sur 125 mètres.

La création d'un encaissement complet de la chaussée a également été nécessaire, car il n'y avait pas de fondation existante.

Malgré les plus-values, nous réalisons une économie de **CHF 34'158.70** sur les travaux par rapport à la demande de crédit extrabudgétaire.

6. Préavis No 23/2018 – Travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable (EP) au chemin du Closel – Décompte final

<u>Coût des travaux</u>	<u>Crédit accordé</u>	<u>Frais engagés</u>
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
1. Travaux de génie civil	76'000.00	54'829.40
2. Travaux appareillage	30'000.00	48'200.00
3. Honoraires (projet, soumission, demande de subvention)	14'700.00	14'700.00
4. Divers et imprévus (environ 10 %) + arrondi	12'300.00	0.00
5. Total	133'000.00	117'729.40
6. Participation ECA	-18'000.00	-32'032.00
7. A charge de la commune	115'000.00	85'697.40

Les travaux de génie civil ont enregistré une plus-value pour l'élargissement de la fouille et le piquage de blocs en béton. Il y a eu une moins-value sur la quantité et la qualité des matériaux récupérés.

Les travaux d'appareillage ont nécessité des pièces spéciales et le remplacement de jeux de vannes ainsi que la pose de 2 T supplémentaires, y compris 2 vannes en sus.

Il n'y a pas eu de divers et imprévus.

La participation de l'ECA s'est élevée à CHF 32'032.00 au lieu de CHF 18'000.00 en raison de la pose d'une conduite d'un diamètre plus grand.

En résumé, malgré les plus-values, nous avons réalisé une économie de CHF 15'270.60 sur les travaux; de plus, nous avons reçu une participation supérieure de CHF 14'032.00 par rapport au préavis initial de la part de l'ECA.

Nous réalisons finalement une économie de **CHF 29'302.60** par rapport à la demande de crédit extrabudgétaire.

7. Entretien routier cantonal

Plusieurs entretiens de tronçons routiers seront effectués prochainement ou ont déjà débuté. Sans se situer sur notre territoire communal, ces travaux ont des incidences au niveau des reports de trafic:

-RC 548 et 547, Poliez-Pittet-Villars-Tiercelin et Poliez-Pittet-Dommartin. En raison de travaux importants de réfection de la chaussée et de la pose d'un nouveau revêtement bitumineux, ces routes cantonales seront interdites à toute circulation du 3 juin au 26 juillet 2019.

-RC 542, Jorat-Menthue et Froideville, route des Paysans du Chalet du Villars à l'intersection avec RC 548. Travaux de réfection de la chaussée. Pendant toute la durée des travaux, du 17

juin au 12 juillet 2019, la route sera fermée à tout trafic à l'exception des riverains, des convois agricoles, des bus scolaires et des transports publics.

-RC 501, Route cantonale entre Cugy et Bottens. Ces travaux lourds de réhabilitation de la route sur les territoires des communes de Cugy, Bretigny-sur-Morrens et Bottens, d'un coût d'environ 10 mio, et sous réserve de la décision du Grand Conseil, devraient se dérouler de la façon suivante :

- trafic unidirectionnel réglé par feux entre Cugy et Bretigny;
- fermeture complète entre Bretigny et Bottens;
- tl détournés par le Chalet Saboton, trafic régulé par feux; le trajet validé à ce jour par les tl serait Cugy–Bretigny-sur-Morrens–Froideville par le Bois d'Archens–Bottens et retour sur Froideville;
- le trafic serait détourné depuis Bottens et Cugy par Froideville; de nombreuses discussions ont déjà eu lieu avec les services de l'Etat concernés, la DGMR et également en présence de Madame la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite. Des recherches de solutions afin de minimiser l'impact sur l'entrée de notre localité par la route d'Echallens et sur le chemin Montaney sont actuellement à l'étude;
- le début des travaux est prévu pour mars 2020 et la durée serait de 2 fois 8 mois avec une réouverture hivernale.

8. Sécurisation routière de l'environnement du complexe scolaire

Les travaux selon le préavis ont été effectués dans le courant des vacances de Pâques. Ils sont conformes à la planification et donnent pleine satisfaction aux utilisateurs du parc du Bas de la Fin. Le décompte final des travaux est en cours et vous sera rapporté lors de notre prochain Conseil. Nous profitons de rappeler que toute personne désireuse de stationner exceptionnellement pour une période plus longue que la réglementation apposée peut en faire une demande circonstanciée auprès de la Municipalité. Cette dernière jugera la pertinence de la demande et, le cas échéant, délivrera une autorisation spéciale de parcage prolongé (24 voire 48 heures). Il est évident que les motifs de vacances et autres types du même genre ne rentrent pas en considération pour ces demandes qui restent, rappelons-le, de nature exceptionnelle.

9. Réponse à la question concernant les engagements hors-bilan «AET et ASICE» suite à la présentation des comptes 2017

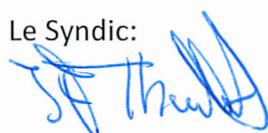
La question avait trait aux obligations de codébitrice solidaire de la commune de Froideville pour les dettes des deux associations mentionnées ci-dessus. Selon les indications reçues de la part de M. Pascal Dessauges, Préfet du district du Gros-de-Vaud, il ressort, du droit supérieur applicable aux associations intercommunales, que chaque commune faisant partie d'une telle association est obligatoirement codébitrice solidaire au cas où l'une des communes concernées ne remplirait pas ses engagements. Les montants mentionnés sur les rapports des comptes de notre commune ne représentent que la quote-part que nous devrions assumer en cas de liquidation de chaque association, à la date du bouclage annuel, ceci sans possibilité de valorisation plus élevée que les valeurs figurant aux bilans de leurs propres actifs par vente ou cession, ce qui paraît fort improbable, ces actifs étant régulièrement amortis selon les normes en vigueur année après année.

De plus, selon les dires de notre Préfet, il ne faut pas se faire de soucis au sujet de ce qui précède, ceci n'étant encore jamais arrivé dans notre Canton. Rappelons que ces associations

intercommunales équilibrent leurs comptes par des versements ponctuels d'acomptes par les communes membres, puis par le versement d'un solde éventuel déterminé par leurs comptes finaux. Ce solde éventuel est parfois en faveur des communes lorsque les acomptes versés sont supérieurs à la quote-part déterminée de chacune d'entre elles. A noter également que les montants mentionnés sur les rapports des comptes n'ont pas de caractère obligatoire à être mentionnés sur les résumés des comptes adressés chaque année au Canton, ce dernier accordant à ces associations intercommunales leur propre plafond d'endettement, comme mentionné sur le rapport des comptes de notre commune. A noter également que la santé financière des communes membres de l'AET et de l'ASICE étant correcte, elles n'auront aucun problème, sauf cataclysme, à assumer leurs engagements dans le futur, toujours selon les dires de notre Préfet.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous en avons terminé avec les communications que nous souhaitons vous apporter.

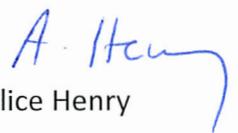
Le Syndic:



Jean-François Thuillard



La Secrétaire:



Alice Henry